

bonus.ch sur les assurances maladie : le verdict est sans appel, les familles sont lésées

Les assurés vont recevoir ou ont déjà reçu leur décompte de primes-maladie pour 2017. Si l'OFSP a communiqué une hausse des primes-maladie de 4.5% (résultat d'un calcul basé sur un seul profil), les montants sont tout autres pour les familles. Avec une hausse moyenne de 6.6% par enfant, les budgets familiaux vont avoir du mal à supporter les coûts de la santé.

Bien que la hausse de 4.5% ait été annoncée officiellement, il faut prendre en compte que sur plus de 200'000 primes-maladie pour 2017, 70.6% vont subir une hausse supérieure à ce taux. 44% des primes grimperont même de plus de 8%. Certains assurés doivent s'attendre à des extrêmes : les primes peuvent varier de -20% à +40% !

Analyse des primes par profil

Suite à ce constat, le site comparateur bonus.ch a mené une étude sur la différence entre les primes les plus chères et les moins chères ainsi que sur les économies potentielles. Pour simplifier cela, les résultats des différences de primes pour l'ensemble des cantons sont présentés sous forme de trois profils distincts : une famille, un couple de retraités et une étudiante.

AG-Argovie

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton d'Argovie avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1344.30 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 834.20 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 6121.20 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 3060.60 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	Assura	PHARMED	330.50
	La plus haute		Kolping	STANDARD	490.50
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	Assura	PHARMED	188.10
	La plus haute		Kolping	STANDARD	336.90
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	CSS	HMO	246.10
	La plus haute		Kolping	STANDARD	396.00
Laura Enfant	La plus basse	0	Assura	PHARMED	69.50
	La plus haute		Ingenbohl KK	STANDARD	120.90
<hr/>					
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	Assura	PHARMED	330.50
	La plus haute		Kolping	STANDARD	490.50
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	Assura	PHARMED	318.90
	La plus haute		Kolping	STANDARD	478.90

Clara Etudiante	La plus basse	500	CSS	HMO	304.50
	La plus haute		Kolping	STANDARD	454.40

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	38%	6121.20	3060.60
Retraités	33%	3840.00	1920.00
Etudiante	33%	1798.80	899.40

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

AI-Appenzell R/INT.

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton d'Appenzell R/INT. avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1147.50 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 675.05 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 5669.40 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 2834.70 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	SLKK	TELMED	272.50
	La plus haute		indivo	STANDARD	434.00
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	SLKK	TELMED	151.35
	La plus haute		indivo	STANDARD	284.40
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	SLKK	TELMED	188.80
	La plus haute		indivo	STANDARD	320.60
Laura Enfant	La plus basse	0	KPT-CPT	HMO	62.40
	La plus haute		indivo	STANDARD	108.50
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	SLKK	TELMED	272.50
	La plus haute		indivo	STANDARD	434.00

Darrin Retraité 2	La plus basse	500	SLKK	TELMED	260.80
	La plus haute		indivo	STANDARD	422.40
Clara Etudiante	La plus basse	500	SLKK	TELMED	247.20
	La plus haute		indivo	STANDARD	379.00

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	41%	5669.40	2834.70
Retraités	38%	3877.20	1938.60
Etudiante	35%	1581.60	790.80

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

AR-Appenzell R/EXT.

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton d' Appenzell R/EXT. avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1287.60 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 719.80 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 6813.60 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 3406.80 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	SLKK	TELMED	288.70
	La plus haute		Kolping	STANDARD	474.00
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	SLKK	TELMED	160.40
	La plus haute		Kolping	STANDARD	321.60
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	SLKK	TELMED	204.30
	La plus haute		Kolping	STANDARD	380.30
Laura Enfant	La plus basse	0	SLKK	TELMED	66.40
	La plus haute		indivo	STANDARD	111.70
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	SLKK	TELMED	288.70

	La plus haute		Kolping	STANDARD	474.00
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	SLKK	TELMED	277.10
	La plus haute		Kolping	STANDARD	462.40
Clara Etudiante	La plus basse	500	SLKK	TELMED	262.60
	La plus haute		Kolping	STANDARD	438.70

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	44%	6813.60	3406.80
Retraités	40%	4447.20	2223.60
Etudiante	40%	2113.20	1056.60

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

BE-Berne

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Berne avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 2116.10 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 1028.90 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 13046.40 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 6523.20 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	Compact	TELMED	390.70
	La plus haute		Kolping	STANDARD	744.00
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	Compact	TELMED	245.40
	La plus haute		Kolping	STANDARD	572.70
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	Atupri	TELMED	301.40
	La plus haute		Kolping	STANDARD	636.80
Laura Enfant	La plus basse	0	KPT-CPT	HMO	91.40
	La plus haute		Ingenbohl KK	STANDARD	162.60

Samantha Retraité 1	La plus basse	300	Compact	TELMED	390.70
	La plus haute		Kolping	STANDARD	744.00
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	Atupri	TELMED	379.30
	La plus haute		Kolping	STANDARD	732.40
Clara Etudiante	La plus basse	500	Atupri	TELMED	359.80
	La plus haute		Kolping	STANDARD	695.20

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	52%	12217.20	6108.60
Retraités	48%	7845.60	3922.80
Etudiante	48%	3727.20	1863.60

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

BL-Bâle-Campagne

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Bâle-Campagne avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1601.80 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 980.20 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 7459.20 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 3729.60 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	Atupri	TELMED	374.60
	La plus haute		indivo	STANDARD	569.00
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	Atupri	TELMED	234.00
	La plus haute		indivo	STANDARD	409.90
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	Atupri	TELMED	286.00
	La plus haute		EGK Laufen	STANDARD	480.70

Laura Enfant	La plus basse	0	KPT-CPT	HMO	85.60
	La plus haute		indivo	STANDARD	142.20
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	Atupri	TELMED	374.60
	La plus haute		indivo	STANDARD	569.00
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	Atupri	TELMED	363.00
	La plus haute		indivo	STANDARD	557.40
Clara Etudiante	La plus basse	500	Atupri	TELMED	344.30
	La plus haute		EGK Laufen	STANDARD	539.00

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	39%	7459.20	3729.60
Retraités	35%	4665.60	2332.80
Etudiante	36%	2336.40	1168.20

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

BS-Bâle-Ville

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Bâle-Ville avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 2328.10 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 1170 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 13897.20 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 6948.60 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	Assura	PHARMED	433.30
	La plus haute		Kolping	STANDARD	815.00
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	Assura	PHARMED	283.70
	La plus haute		Kolping	STANDARD	638.70

Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	SWICA	HMO	350.80
	La plus haute		Kolping	STANDARD	704.30
Laura Enfant	La plus basse	0	KPT-CPT	HMO	102.20
	La plus haute		KLuG	STANDARD	170.10
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	Assura	PHARMED	433.30
	La plus haute		Kolping	STANDARD	815.00
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	Assura	PHARMED	421.70
	La plus haute		Kolping	STANDARD	803.40
Clara Etudiante	La plus basse	500	SWICA	HMO	406.70
	La plus haute		Kolping	STANDARD	762.70

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	50%	13897.20	6948.60
Retraités	47%	9160.80	4580.40
Etudiante	47%	4272.00	2136.00

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

FR-Fribourg

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Fribourg avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 2147.20 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 929 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 14618.40 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 7309.20 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	SWICA	TELMED	356.40
	La plus haute		Kolping	STANDARD	751.00

Caroline Parent 2	La plus basse	2500	Assura	PHARMED	219.00
	La plus haute		Kolping	STANDARD	579.20
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	SWICA	TELMED	272.70
	La plus haute		Kolping	STANDARD	643.50
Laura Enfant	La plus basse	0	KPT-CPT	HAM	80.90
	La plus haute		Kolping	STANDARD	173.50
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	SWICA	TELMED	356.40
	La plus haute		Kolping	STANDARD	751.00
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	SWICA	TELMED	344.80
	La plus haute		Kolping	STANDARD	739.40
Clara Etudiante	La plus basse	500	SWICA	TELMED	329.20
	La plus haute		Kolping	STANDARD	701.90

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	57%	14618.40	7309.20
Retraités	53%	9470.40	4735.20
Etudiante	53%	4472.40	2236.20

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

GE-Genève

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Genève avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 2391.40 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 1110 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 15376.80 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 7688.40 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	Assura	RS	413.50
	La plus haute		Kolping	STANDARD	827.00
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	Assura	RS	265.30
	La plus haute		Kolping	STANDARD	649.80
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	Assura	RS	343.50
	La plus haute		Kolping	STANDARD	715.70
Laura Enfant	La plus basse	0	Assura	RS	87.70
	La plus haute		Ingenbohl KK	STANDARD	198.90
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	Assura	RS	413.50
	La plus haute		Kolping	STANDARD	827.00
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	Assura	RS	401.90
	La plus haute		Kolping	STANDARD	815.40
Clara Etudiante	La plus basse	500	Assura	RS	401.90
	La plus haute		Kolping	STANDARD	774.10

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	54%	15376.80	7688.40
Retraités	50%	9924.00	4962.00
Etudiante	48%	4466.40	2233.20

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Glaris avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1334.50 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 756.40 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 6937.20 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 3468.60 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	SLKK	TELMED	301.30
	La plus haute		Supra	STANDARD	480.00
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	SLKK	TELMED	167.40
	La plus haute		Supra	STANDARD	327.10
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	SLKK	TELMED	219.30
	La plus haute		Supra	STANDARD	410.00
Laura Enfant	La plus basse	0	Agrisano	HAM	68.40
	La plus haute		Moove Sympany	STANDARD	117.40
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	SLKK	TELMED	301.30
	La plus haute		Supra	STANDARD	480.00
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	SLKK	TELMED	289.70
	La plus haute		Supra	STANDARD	468.40
Clara Etudiante	La plus basse	500	SLKK	TELMED	277.60
	La plus haute		Supra	STANDARD	468.40

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	43%	6937.20	3468.60
Retraités	38%	4288.80	2144.40
Etudiante	41%	2289.60	1144.80

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton des Grisons avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1334.75 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 770.70 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 6768.60 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 3384.30 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	Supra	HAM	296.00
	La plus haute		Vivao Sympany	STANDARD	477.00
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	Atupri	LIGHT	178.30
	La plus haute		KLuG	STANDARD	328.45
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	Sanavals	HAM	224.20
	La plus haute		KLuG	STANDARD	400.50
Laura Enfant	La plus basse	0	Sanavals	HAM	72.20
	La plus haute		Moove Sympany	STANDARD	128.80
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	Supra	HAM	296.00
	La plus haute		Vivao Sympany	STANDARD	477.00
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	Supra	HAM	284.40
	La plus haute		Vivao Sympany	STANDARD	465.40
Clara Etudiante	La plus basse	500	Sanavals	HAM	279.65
	La plus haute		KLuG	STANDARD	458.85

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	42%	6768.60	3384.30
Retraités	38%	4344.00	2172.00
Etudiante	39%	2150.40	1075.20

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton du Jura avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 2183.90 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 974.40 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 14514 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 7257 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	SWICA	TELMED	369.80
	La plus haute		Kolping	STANDARD	765.00
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	SWICA	TELMED	231.00
	La plus haute		Kolping	STANDARD	592.20
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	SWICA	TELMED	285.20
	La plus haute		Kolping	STANDARD	656.80
Laura Enfant	La plus basse	0	Intras	TELMED	88.40
	La plus haute		Kolping	STANDARD	169.90
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	SWICA	TELMED	369.80
	La plus haute		Kolping	STANDARD	765.00
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	SWICA	TELMED	358.20
	La plus haute		Kolping	STANDARD	753.40
Clara Etudiante	La plus basse	500	SWICA	TELMED	341.70
	La plus haute		Kolping	STANDARD	715.20

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	55%	14514.00	7257.00
Retraités	52%	9484.80	4742.40
Etudiante	52%	4482.00	2241.00

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Lucerne avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1411 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 815.80 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 7142.40 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 3571.20 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	Atupri	TELMED	317.90
	La plus haute		Kolping	STANDARD	501.00
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	Avenir (GM)	TELMED	193.10
	La plus haute		KLuG	STANDARD	351.75
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	Atupri	TELMED	232.00
	La plus haute		KLuG	STANDARD	428.60
Laura Enfant	La plus basse	0	Supra	HAM	72.80
	La plus haute		KLuG	STANDARD	129.65
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	Atupri	TELMED	317.90
	La plus haute		Kolping	STANDARD	501.00
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	Atupri	TELMED	306.30
	La plus haute		Kolping	STANDARD	489.40
Clara Etudiante	La plus basse	500	Atupri	TELMED	290.40
	La plus haute		KLuG	STANDARD	486.95

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	42%	7142.40	3571.20
Retraités	37%	4394.40	2197.20
Etudiante	40%	2358.60	1179.30

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Neuchâtel avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1803.50 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 1045.40 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 9097.20 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 4548.60 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	Assura	PHARMED	395.90
	La plus haute		Provita	STANDARD	643.90
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	Assura	PHARMED	248.90
	La plus haute		Provita	STANDARD	484.70
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	Helsana	BP_CPDOC	312.40
	La plus haute		Arcosana	STANDARD	531.00
Laura Enfant	La plus basse	0	Sanagate	TELMED	88.20
	La plus haute		Kolping	STANDARD	143.90
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	Assura	PHARMED	395.90
	La plus haute		Provita	STANDARD	643.90
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	Assura	PHARMED	384.30
	La plus haute		Provita	STANDARD	632.30
Clara Etudiante	La plus basse	500	Helsana	BP_CPDOC	360.80
	La plus haute		Arcosana	STANDARD	589.40

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	42%	9097.20	4548.60
Retraités	39%	5952.00	2976.00
Etudiante	39%	2743.20	1371.60

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Nidwald avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1292.80 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 675.25 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 7410.60 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 3705.30 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	SLKK	TELMED	273.10
	La plus haute		SWICA	STANDARD	485.90
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	SLKK	TELMED	151.75
	La plus haute		SWICA	STANDARD	332.60
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	SLKK	TELMED	192.20
	La plus haute		SWICA	STANDARD	357.60
Laura Enfant	La plus basse	0	KPT-CPT	HMO	58.20
	La plus haute		SWICA	TELMED	116.70
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	SLKK	TELMED	273.10
	La plus haute		SWICA	STANDARD	485.90
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	SLKK	TELMED	261.50
	La plus haute		SWICA	STANDARD	474.30
Clara Etudiante	La plus basse	500	SLKK	TELMED	250.60
	La plus haute		SWICA	STANDARD	416.00

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	48%	7410.60	3705.30
Retraités	44%	5107.20	2553.60
Etudiante	40%	1984.80	992.40

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton d'Obwald avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1230.10 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 721 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 6109.20 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 3054.60 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	Steffisburg KK	TELMED	284.70
	La plus haute		SWICA	STANDARD	458.90
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	SLKK	TELMED	165.30
	La plus haute		SWICA	STANDARD	307.50
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	Steffisburg KK	TELMED	207.20
	La plus haute		Kolping	STANDARD	353.50
Laura Enfant	La plus basse	0	KPT-CPT	HAM	63.80
	La plus haute		SWICA	TELMED	110.20
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	Steffisburg KK	TELMED	284.70
	La plus haute		SWICA	STANDARD	458.90
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	Steffisburg KK	TELMED	273.10
	La plus haute		SWICA	STANDARD	447.30
Clara Etudiante	La plus basse	500	Steffisburg KK	TELMED	265.60
	La plus haute		Kolping	STANDARD	411.90

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	41%	6109.20	3054.60
Retraités	38%	4180.80	2090.40
Etudiante	36%	1755.60	877.80

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Saint-Gall avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1576.30 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 802.60 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 9284.40 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 4642.20 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	Atupri	HMO	316.10
	La plus haute		Kolping	STANDARD	567.70
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	Atupri	HMO	189.30
	La plus haute		Kolping	STANDARD	408.70
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	Atupri	HMO	230.30
	La plus haute		Kolping	STANDARD	469.40
Laura Enfant	La plus basse	0	Assura	PHARMED	66.90
	La plus haute		indivo	STANDARD	130.50
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	Atupri	HMO	316.10
	La plus haute		Kolping	STANDARD	567.70
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	Atupri	HMO	304.50
	La plus haute		Kolping	STANDARD	556.10
Clara Etudiante	La plus basse	500	Atupri	HMO	288.70
	La plus haute		Kolping	STANDARD	527.80

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	49%	9284.40	4642.20
Retraités	45%	6038.40	3019.20
Etudiante	45%	2869.20	1434.60

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Schaffhouse avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1399 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 910.70 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 5859.60 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 2929.80 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	Assura	HAM	352.90
	La plus haute		indivo	STANDARD	506.00
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	Assura	HAM	208.90
	La plus haute		indivo	STANDARD	351.30
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	SLKK	TELMED	273.00
	La plus haute		KLuG	STANDARD	415.20
Laura Enfant	La plus basse	0	Assura	HAM	75.90
	La plus haute		indivo	STANDARD	126.50
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	Assura	HAM	352.90
	La plus haute		indivo	STANDARD	506.00
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	Assura	HAM	341.30
	La plus haute		indivo	STANDARD	494.40
Clara Etudiante	La plus basse	500	SLKK	TELMED	331.30
	La plus haute		KLuG	STANDARD	473.55

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	35%	5859.60	2929.80
Retraités	31%	3674.40	1837.20
Etudiante	30%	1707.00	853.50

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Soleure avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1421.60 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 893.40 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 6338.40 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 3169.20 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	SLKK	TELMED	347.90
	La plus haute		Provita	STANDARD	506.90
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	SLKK	TELMED	206.40
	La plus haute		Provita	STANDARD	355.90
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	SLKK	TELMED	264.00
	La plus haute		Supra	STANDARD	430.00
Laura Enfant	La plus basse	0	EGK Laufen	TELMED	75.10
	La plus haute		Moove Sympany	STANDARD	128.80
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	SLKK	TELMED	347.90
	La plus haute		Provita	STANDARD	506.90
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	SLKK	TELMED	336.30
	La plus haute		Provita	STANDARD	495.30
Clara Etudiante	La plus basse	500	SWICA	HMO	321.40
	La plus haute		Supra	STANDARD	488.40

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	37%	6338.40	3169.20
Retraités	32%	3816.00	1908.00
Etudiante	34%	2004.00	1002.00

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Schwytz avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1322.80 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 779.35 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 6521.40 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 3260.70 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	SLKK	TELMED	313.60
	La plus haute		Supra	STANDARD	470.00
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	SLKK	TELMED	174.25
	La plus haute		Supra	STANDARD	317.80
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	Vivao Sympany	HMO	223.30
	La plus haute		Supra	STANDARD	400.00
Laura Enfant	La plus basse	0	KPT-CPT	HMO	68.20
	La plus haute		Supra	STANDARD	135.00
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	SLKK	TELMED	313.60
	La plus haute		Supra	STANDARD	470.00
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	SLKK	TELMED	302.00
	La plus haute		Visana	STANDARD	461.30
Clara Etudiante	La plus basse	500	Vivao Sympany	HMO	281.70
	La plus haute		Supra	STANDARD	458.40

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	41%	6521.40	3260.70
Retraités	34%	3788.40	1894.20
Etudiante	39%	2120.40	1060.20

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Turgovie avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1485.10 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 767.20 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 8614.80 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 4307.40 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	Compact	TELMED	294.10
	La plus haute		Supra	STANDARD	530.00
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	Compact	TELMED	179.70
	La plus haute		Supra	STANDARD	373.60
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	Compact	TELMED	224.10
	La plus haute		Supra	STANDARD	460.00
Laura Enfant	La plus basse	0	Sanagate	TELMED	69.30
	La plus haute		KLuG	STANDARD	121.50
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	Compact	TELMED	294.10
	La plus haute		Supra	STANDARD	530.00
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	Compact	TELMED	287.20
	La plus haute		Supra	STANDARD	518.40
Clara Etudiante	La plus basse	500	Progrès	BP_CPDOC	285.40
	La plus haute		Supra	STANDARD	518.40

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	48%	8614.80	4307.40
Retraités	45%	5605.20	2802.60
Etudiante	45%	2796.00	1398.00

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton du Tessin avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 2333.80 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 960.20 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 16483.20 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 8241.60 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	Atupri	HMO	368.60
	La plus haute		Kolping	STANDARD	822.00
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	Atupri	HMO	228.30
	La plus haute		Kolping	STANDARD	645.20
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	Atupri	HMO	280.20
	La plus haute		Kolping	STANDARD	710.90
Laura Enfant	La plus basse	0	KPT-CPT	HMO	83.10
	La plus haute		Ingenbohl KK	STANDARD	155.70
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	Atupri	HMO	368.60
	La plus haute		Kolping	STANDARD	822.00
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	Atupri	HMO	357.00
	La plus haute		Kolping	STANDARD	810.40
Clara Etudiante	La plus basse	500	Atupri	HMO	338.60
	La plus haute		Kolping	STANDARD	769.30

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	59%	16483.20	8241.60
Retraités	56%	10881.60	5440.80
Etudiante	56%	5168.40	2584.20

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton d'Uri avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1144.70 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 733.95 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 4929 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 2464.50 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	SLKK	TELMED	294.80
	La plus haute		SWICA	STANDARD	433.90
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	SLKK	TELMED	163.75
	La plus haute		SWICA	STANDARD	284.30
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	SLKK	TELMED	213.00
	La plus haute		Kolping	STANDARD	318.10
Laura Enfant	La plus basse	0	KPT-CPT	HMO	62.40
	La plus haute		Moove Sympany	STANDARD	108.40
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	SLKK	TELMED	294.80
	La plus haute		SWICA	STANDARD	433.90
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	SLKK	TELMED	283.10
	La plus haute		SWICA	STANDARD	422.30
Clara Etudiante	La plus basse	500	Progrès	BP_CPDOC	265.20
	La plus haute		Kolping	STANDARD	376.50

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	36%	4929.00	2464.50
Retraités	33%	3339.60	1669.80
Etudiante	30%	1335.60	667.80

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Vaud avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 2355.70 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 1010.20 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 16146 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 8073 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	Assura	RS	378.50
	La plus haute		Kolping	STANDARD	822.00
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	Assura	RS	232.70
	La plus haute		Kolping	STANDARD	645.20
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	Assura	RS	308.50
	La plus haute		Kolping	STANDARD	710.90
Laura Enfant	La plus basse	0	Assura	RS	90.50
	La plus haute		Kolping	STANDARD	177.60
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	Assura	RS	378.50
	La plus haute		Kolping	STANDARD	822.00
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	Assura	RS	366.90
	La plus haute		Kolping	STANDARD	810.40
Clara Etudiante	La plus basse	500	Assura	RS	366.90
	La plus haute		Kolping	STANDARD	769.30

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	57%	16146.00	8073.00
Retraités	54%	10644.00	5322.00
Etudiante	52%	4828.80	2414.40

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton du Valais avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1378.50 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 794.10 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 7012.80 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 3506.40 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	Sodalis	TELMED	319.50
	La plus haute		Visana	STANDARD	508.40
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	Assura	PHARMED	185.10
	La plus haute		Visana	STANDARD	355.20
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	Sodalis	TELMED	217.70
	La plus haute		Supra	STANDARD	390.00
Laura Enfant	La plus basse	0	Sanagate	TELMED	71.80
	La plus haute		Moove Sympany	STANDARD	124.90
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	Sodalis	TELMED	319.50
	La plus haute		Visana	STANDARD	508.40
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	Sodalis	TELMED	309.40
	La plus haute		Visana	STANDARD	501.70
Clara Etudiante	La plus basse	500	Sodalis	TELMED	269.00
	La plus haute		Supra	STANDARD	448.40

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	42%	7012.80	3506.40
Retraités	38%	4574.40	2287.20
Etudiante	40%	2152.80	1076.40

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Zoug avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1369.10 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 735.80 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 7599.60 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 3799.80 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	Compact	TELMED	293.10
	La plus haute		Kolping	STANDARD	502.00
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	Assura	HAM	168.00
	La plus haute		Kolping	STANDARD	347.60
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	CSS	HMO	209.10
	La plus haute		Supra	STANDARD	410.00
Laura Enfant	La plus basse	0	KPT-CPT	HMO	65.60
	La plus haute		indivo	STANDARD	109.50
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	Compact	TELMED	293.10
	La plus haute		Kolping	STANDARD	502.00
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	Compact	TELMED	286.30
	La plus haute		Kolping	STANDARD	490.40
Clara Etudiante	La plus basse	500	CSS	HMO	267.50
	La plus haute		Supra	STANDARD	468.40

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	46%	7599.60	3799.80
Retraités	42%	4956.00	2478.00
Etudiante	43%	2410.80	1205.40

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Zurich avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises respectives de 300/2500/1500 et 0, devra payer, au total, 1828.30 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 1013.30 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 9780 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 4890 CHF.

Détails des profils

Catégorie d'âge*	Prime	Franchise	Assureur	Modèle	Prime en CHF
Charles Parent 1	La plus basse	300	Compact	TELMED	380.40
	La plus haute		Supra	STANDARD	640.00
Caroline Parent 2	La plus basse	2500	Assura	PHARMED	235.40
	La plus haute		Supra	STANDARD	475.90
Marie Jeune adulte	La plus basse	1500	SWICA	HMO	306.90
	La plus haute		Supra	STANDARD	570.00
Laura Enfant	La plus basse	0	KPT-CPT	HMO	90.60
	La plus haute		Vivacare	STANDARD	142.40
Samantha Retraité 1	La plus basse	300	Compact	TELMED	380.40
	La plus haute		Supra	STANDARD	640.00
Darrin Retraité 2	La plus basse	500	Assura	PHARMED	369.80
	La plus haute		Supra	STANDARD	628.40
Clara Etudiante	La plus basse	500	SWICA	HMO	363.20
	La plus haute		Supra	STANDARD	628.40

* Enfant : couverture avec accident - Jeune-adulte et adulte : couverture avec et sans accident - Retraité : couverture avec accident

Totaux par profil

Ménage	Différence en pourcent*	Economie annuelle maximale en francs	Economie annuelle moyenne potentielle
Famille	45%	9780	4890.00
Retraités	41%	6218.4	3109.20
Etudiante	42%	3182.4	1591.20

*Différence en pourcent : différence entre les primes les plus basses et les primes les plus élevées

Modèles d'assurance alternatifs en Suisse

HAM (Médecin de famille) : L'assuré s'engage toujours à consulter en premier lieu son médecin de famille s'il est malade.

HMO : Une organisation HMO est un réseau de soins composé de médecins réunis dans un cabinet de groupe (HMO).

PHARMED : Médecin de famille + Sun Store

TELMED : Dans ce modèle, les assurés doivent contacter par téléphone un centre de conseil médical avant de se déplacer chez le médecin.

Les assurés ont tout intérêt à ne pas rester inactifs face à une hausse de primes, même quand celle-ci s'annonce modérée : trop d'assurés hésitent à franchir le pas alors que le catalogue des prestations est prescrit par la loi et identique pour tous les assureurs !

Avec l'aide d'un comparateur en ligne, comparer, étudier sa situation personnelle et découvrir son potentiel d'économies ne prend que quelques minutes. Sur bonus.ch, les consommateurs peuvent, gratuitement, faire des demandes d'offre via le comparatif mis à leur disposition et recevoir leur offre dans les 5 minutes qui suivent. Ils ont également à leur disposition des conseils et astuces pour économiser, des modèles de lettres de résiliation et bien d'autres prestations encore.

Rubrique assurance-maladie sur bonus.ch et primes 2017 : <http://www.bonus.ch/Pag/Assurance-maladie/comparer-primes-maladie.aspx>

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA

Patrick Ducret
CEO
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Lausanne, le 27 octobre 2016